

LE JARDIN DE L'HOTEL DE SAMBUCY

I. MOTIFS ET MOYENS DE L'INTERVENTION

Situé au coeur des massifs des Causses, au sein de la ville de Millau (fig. 1), l'hôtel de Sambucy (fig. 2), daté de la fin du XVII^e siècle (1669-1670), est l'objet depuis quelques années d'études réalisées en vue de sa restauration. Les sondages archéologiques effectués en 1994, portant sur les jardins du château, s'inscrivaient donc dans le suivi de ces travaux de connaissance du site ; ils répondaient à une demande précise de Mr D. Larpin, Architecte en Chef des Monuments Historiques, chargé de la restauration des lieux.

Les objectifs de recherche étaient multiples : d'une part, retrouver l'implantation exacte du canal et du bassin représentés notamment sur un tableau du début du XVIII^e siècle (fig.3) ; d'autre part confirmer ou infirmer l'hypothèse d'un remblaiement partiel du jardin précédant les réaménagements de la fin du XIX^e siècle (création d'un jardin anglais).

Les sondages et décapages effectués durant cette campagne ont repris l'emplacement de petites excavations faites quelques semaines auparavant et qui, faute de moyens techniques suffisants, n'avaient pas donné les résultats escomptés. Ces premières fouilles ayant été faites en tenant compte des témoignages connus sur le jardin, il ne s'avérait pas nécessaire de redéfinir de nouveaux emplacements lors de la seconde phase de travaux (fig.4).

La fouille s'est déroulée du 29 août au 2 septembre 1994, en présence d'un archéologue (A. Allimant) et avec l'aide de l'entreprise de travaux publics Arguel (Millau).

II. ETUDE HISTORIQUE

"L'état des lieux" effectué par le biais d'une étude historique du jardin menée par Mme G. Durand en 1992 nous permet de retracer les grandes étapes qui ont marqué l'histoire de l'aménagement des jardins de l'hôtel de Sambucy dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Les renseignements sont divers et se répartissent en textes, dessins et plans.

Les textes

Des textes datés des années 1669-70 nous renseignent sur la configuration du site avant sa transformation (Cf. Annexes) : il s'agissait de prés, de champs, et d'un jardin bordés par un le ruisseau de Bezoubies (ou Vezoubies) d'une part et par le chemin allant du vieux pont à la porte de l'Ayrolle d'autre part (hors les murs de la ville de Millau).

Par la suite, en 1672, un procès entre Jacques Duchesne, nouveau propriétaire des lieux et le dénommé Pierre Salgues nous renseigne sur l'état sanitaire des lieux. Il semblerait en effet que suite à une mauvaise gestion de l'eau du ruisseau voisin de Bézoubies, le terrain acquis par Duchesne, alors appelé "jardin", soit régulièrement inondé.

Un autre point révélé par un texte daté de 1670 est important pour notre étude. On y apprend en effet que la pierre nécessaire à la construction des bâtiments a été amenée directement sur les lieux, ce qui suppose donc que la taille des blocs a été effectuée sur place. De même, en 1671, on apprend "*qu'une partie des murailles de l'enclos du jardin et des murailles du ruisseau qui passe au milieu avaient été construits de sa pierre (celle de Pierre Bonal, fournisseur), même que lesd maçons avaient jeté une partie de la pierre sans le terrain qui est sous la salle de la maison*". Dans un texte de juillet 1672, on parle enfin de pierres "*de bon brésier des perrières de Veyssettes, Baruques ou Molinié, dans la juridiction de Saint-Bauzély (...) lesquelles pierres auront trois quart de pans d'hauteur et un pan et demi de large, esbauchées et prêtes à tailler (...) (pierre) qui sera mesurée dans led. jardin lors qu'elle viendra de la pierrère*" ; la chaux est également "*portée et rendue dans le jardin*". Etant donné la quantité de déchets de taille découverts en fouille, ces informations nous permettent de resituer les couches archéologiques au sein d'une chronologie relative intéressante.

Alors que le canal situé au centre du jardin semble déjà avoir été construit en 1671, ce n'est que huit ans plus tard, en 1679, qu'une délibération municipale nous apprend que "*led Duchesne s'étant exposé en des dépenses considérables pour bâtir une maison et faire un grand et beau jardin dans un même enclos, il serait bien aise pour l'embellissement dud jardin de faire un jet d'eau dans le bassin du canal du ruisseau de Bézoubies qui passe au milieu dud jardin*". Pour cela, Duchesne se voit autorisé à "*prendre un filet d'eau*" au-dessus des moulins de la Recluze dont il est en partie propriétaire. Des conduites en plomb sont alors aménagées, elles passent par le terrain de Pierre Salgues, avec lequel Duchesne avait été en procès quelques années auparavant. Une concession de faculté d'eau est rédigée entre les deux intéressés et Salgues obtient ainsi l'autorisation d'utiliser l'eau du moulin pour arroser son pré chaque semaine. Cette dernière information est importante car s'il est permis à Salgues d'arroser son terrain, même modérément, cela suppose que les problèmes d'inondation du jardin de Duchesne sont résolus...

Un texte daté de 1693 confirme l'existence, au sein du moulin, d'un réservoir destiné au jet d'eau du jardin.

En 1749, au bout du canal et à l'extérieur du mur de clôture du domaine, on construit un lavoir qui donne sur le boulevard de l'Ayrolle.

Un livre de raison tenu de 1765 à 1771, précise que des orangers, plantés dans des caisses, sont régulièrement taillés ; un grenadier, au parterre, ainsi qu'un jasmin, sont palissés (1768). Des palissades sont entretenues derrière les charmes. Des betteraves, carottes, salsifis, escorcenelle, sont plantés dans le potager (1766). Le canal est régulièrement nettoyé ; en 1771, "*le petit canal du long de la terrasse*" a été lui aussi débarrassé de sa vase.

En 1789, le sable du Bosquet a été changé, et le parterre comblé. Le bois du Bosquet a peut-être été arraché en 1793. En juillet 1798, "*Cure menuisier a refait à neuf les écluses du jardin appelées vulgairement pelles, au nombre de cinq, dont d'après le bail à ferme avec Pierre Jean Gineste, nous avons fourni le bois de chêne et led jardinier les clous et la façon*".

Lors d'un contrat de partage, en 1875, nous apprenons que : "*Edouard de Sambucy a agrandi l'enclos au moyen de divers acquisitions dont l'une eut lieu le 13 février 1830, plusieurs autres ont eu lieu plus tard, mais aujourd'hui, le*

château, le parc et l'enclos sont ceints de murs et leurs propriété ne saurait donner lieu à contestation (...)". En 1878, le grand bassin est démoli. Si les projets de réaménagement du parc existent bien dans les archives privées de Sambucy, nous ne savons rien sur le parti adopté, l'architecte et la date de la transformation en parc à l'anglaise. Mr de Sambucy écrit en 1890 : "*j'ai retrouvé le plan de parc à la française tel qu'il était en 1890 avant sa transformation en jardin à l'anglaise*".

Les représentations du jardin

C'est vraisemblablement aux environs de la première moitié du XVIII^e siècle qu'est réalisé un ensemble de trois toiles représentant l'hôtel de Sambucy. L'une d'elles nous intéresse plus particulièrement puisque les jardins y sont figurés. Leur plan est à la fois simple et complexe : en face du château sont dessinés deux parterres axés sur la façade du château. A l'intérieur de bordures encore peu élevées se développe un réseau compliqué de plantations rases rythmées par des cercles de verdure. Un bassin lié à un canal ferme cet espace ; de l'autre côté des eaux, une zone plantée en carrés évoque un potager.

Quelques années plus tard, au milieu du XVIII^e siècle, deux plans de la ville de Millau (fig. 5 et 6) représentent les jardins du château. On y distingue assez précisément le plan des parterres situés de chaque côté et en face du bâtiment principal ainsi que la zone plantée en carrés (potager ?). Un élément supplémentaire se rajoute à ceux relevé d'après la peinture citée plus haut, ce sont les deux parterres situés de chaque côtés du château.

Un autre plan, non daté, nous donne une autre approche des jardins (fig.8). Le canal y figure encore, mais les plantations n'ont plus l'aspect rencontrés dans les plans du milieu du XVIII^e siècle. L'aspect du château n'est lui non plus pas le même. Le seul élément capable de nous renseigner sur les dates de ce plan est le canal. Son bassin y figure déjà, ce qui suppose qu'il est postérieur à 1679. S'agit-il d'un projet en vue d'une transformation ? Nous l'ignorons...

Plus tard, en 1830, le cadastre dit "napoléonien" ne détaille pas le dessin des parterres du jardin, en revanche, le relevé du canal et de son bassin semble être relativement fidèle (fig.7). Il semblerait que les parterres placés de chaque côtés du château aient évolué car leurs limites semblent plus arrondies et débordent largement sur l'espace qui paraissait alloué aux allées sur les plans du XVIII^e siècle.

Enfin, un dernier plan, daté de la fin du XIX^e siècle (fig.9), nous renseigne sur l'évolution du jardin. Il ne s'agit visiblement que d'un projet, bien que par rapport au plan actuel, l'idée du bassin central ait été conservée. Néanmoins, la notification de petits éléments sur le dessin nous apporte quelques données supplémentaires à notre connaissance des jardins : on remarque en effet que le petit bassin qui se trouve encore de nos jours sur le côté sud du château a été relevé ; de même, quelques arbres en place à cette époque ont été représentés (fig.18). Il s'agit tout d'abord des cèdres, encore en vie de nos jours, mais aussi d'un alignement qui se trouve correspondre aux tilleuls situés au sud du jardin ; faut-il voir dans cet alignement un négatif de celui visible sur les plans du XVIII^e siècle ? Le plus gros de ces arbres pourrait tout à fait être attribué au jardin primitif...

III. Etude Archéologique

Les objectifs de la campagne d'août 1994

Les objectifs de départ de la fouille de 1994, ont donc essentiellement été conditionnés par les documents cités plus haut. Les sondages d'août 1994 n'avaient pas pour but d'expliquer point par point l'évolution du jardin. Il s'agissait uniquement pour nous de repérages, et non réellement de fouilles.

L'un de nos premier objectif était inspiré par les représentations du système hydraulique du jardin : étaient-elles en accord avec la réalité des lieux et si oui, était-il possible de retrouver des traces du canal et de son bassin ?

Ensuite a été considéré le problème posé par les niveaux de sol. Le sol actuel paraissait en effet surélevé comme le démontraient certains éléments architecturaux (hauteurs d'escaliers).

Pour ce qui est du premier objectif, il a été atteint et a ainsi été reconnu un système de circulation d'eau (canal et bassin) en parfait accord avec les représentations que nous en connaissions. La mise au jour de ces canaux et bassin nous a également permis d'en évaluer l'état de conservation et d'en reconnaître les problèmes.

En ce qui concerne le deuxième objectif, il a lui aussi été atteint et nous a permis de retrouver les sols anciens et ainsi de confirmer la surélévation du jardin. Des prélèvements (au nombre de trois) ont été effectués sur les couches de jardin reconnues. Ils devraient permettre à plus ou moins long terme, et ceci en espèrent que la nature du sol n'ait pas détruit les artefacts, de spécifier par le biais d'analyses quels types de plantes ont été utilisées dans les jardins du XVIIe siècle.

A ce sujet, signalons qu'il est de manière générale excessivement difficile d'évaluer par avance le type et la bonne conservation des traces laissées par l'élément végétal. La sécheresse du terrain lors de notre campagne d'août a ainsi rendue l'étude du sol excessivement difficile (par confusion des couleurs et des matières). De même, pour ce qui est des analyses d'espèces, graines ou pollens se conservent très bien en zones humides ou carbonisées, il n'en est hélas pas de même en zone sèche ...

Apports de la campagne de fouille de 1994

Durant la campagne de fouille d'août 1994, notre attention s'est donc portée sur deux zones : le "parterre" situé au sud contre le château (sondages 4 et 5) et dans le parc, à l'emplacement supposé du jardin et de son canal (sondages 1, 2, 3 et 6)

Au sud du château, une tranchée a été effectuée devant l'entrée de la cave (sondage 5) afin de répondre aux problèmes de surélévation du sol. Le sondage 4 avait lui pour but lui aussi de rechercher les niveaux de sol du jardin précédent.

Devant le château, 3 sondages ont été faits afin de repositionner le canal central (1, 2 et 3), le sondage 6 étant destiné quant à lui à retrouver les niveaux de sols antérieurs au jardin actuel.

Zone 1 : le parterre sud.

Dans les sondages 4 et 5 (fig.13 et 14), les coupes stratigraphiques sont assez complexes, elles nous permettent néanmoins d'appréhender l'évolution des lieux, aussi bien en matière de jardin que d'architecture.

Il semblerait en effet que le sol primitif du jardin du XVII^e siècle (U.S. 14, niveau : 369,10/20 m) s'implante sur les remblais de construction du château (U.S. 16, 80, 81, et 88). Le chemin qui longe ce jardin à l'ouest est légèrement surélevé (U.S. 90, niveau : 369,45) et bordé par une plantation dont nous avons retrouvé le négatif (U.S. 91). A l'intérieur de l'espace ainsi défini, le long de cette plantation, se trouve un chemin en terre battue d'une largeur moyenne de 2,10 mètres (U.S.83). On accède alors directement (sans escalier) à l'actuelle cave dont le niveau du sol dallé est équivalent à celui du jardin (369,15 m).

Par la suite, le sol du jardin est surélevé par la pose d'une couche assez épaisse de remblai (U.S. 13, 19, 20 et 92) qui rattrape le niveau du chemin situé à l'ouest (niveau : 369,50 m). Cette surélévation entraîne une modification des lieux : les plantations de bordure sont arrachées et on implante sur le sol du jardin primitif une canalisation destinée à alimenter en eau le petit bassin rond qui se trouve encore sur les lieux. La grosse couche de terre qui scelle l'ensemble devient alors gênante pour rentrer dans la cave dont la porte d'entrée était sans aucun doute à l'origine beaucoup plus basse (au niveau du sol primitif). Qu'importe, on rehausse la porte par un creusement de la voûte et son encadrement orné d'un fronton est replacé 40 centimètres plus haut. Un escalier construit avec des pierres de réemploi permet alors d'accéder à la pièce désormais en contrebas (fig. 14).

Si l'on conserve les chemins au nord (le long des bâtiments du château) et à l'ouest, en revanche, l'ancien passage en terre battue (U.S.83) est supprimé. L'espace intérieur circonscrit par ces chemins est sans doute alors recouvert de façon homogène par un végétal au système racinaire peu développé (herbe ?) et dont un prélèvement effectué dans la couche nous permettra peut-être d'en reconnaître l'espèce.

Par la suite, une couche d'abandon se dépose sur le chemin nord (U.S.9). Puis, une nouvelle couche de terre est à nouveau placée sur le sol (U.S.8). Elle entraîne là encore une surélévation du terrain qui justifie que l'on rajoute une marche à l'escalier de la cave (U.S.21 et 22).

Enfin, des couches successives d'abandon et de surélévation (U.S.4, 5, 7 et 18) viennent sceller le chemin. Faute de pouvoir une fois de plus ajouter une marche supplémentaire à l'escalier, une simple planche retenant les terres est disposée en blocage le long du mur. Sur la couche de jardin, on dispose une grosse quantité de terre (U.S.27, niveau : 369,90 m) qui scelle le chemin ouest et les plantations précédemment décrites.

Zone 2 : face au château : le canal, son bassin et les parterres (fig.10, 11 et 12)

Face au château, l'évolution du jardin est plus simple. Dans un premier temps, le terrain naturel été partiellement recreusé et aplani (niveau : 368,70/80). Puis un canal orienté nord-sud est construit au centre de l'espace défini par les murs de clôture. Pour cela, on creuse le sol un peu plus profondément (niveau du terrain naturel sous le canal : 368,50 m).

Les techniques de construction utilisées pour ce système hydraulique sont assez simples : sur le terrain naturel sont disposés des moellons de calcaire équarris mais non taillés qui forment le fond du canal. Des murs liés à la terre argileuse sont ensuite disposés sur les côtés. L'ensemble est recouvert à l'intérieur d'une épaisse couche étanche d'argile compacte. Le canal a alors une largeur de 3,30 m. A l'extérieur de l'ensemble ainsi défini, à l'est, on dispose une première couche préparatoire (U.S. 41, 56 et 96) puis une couche d'éclats de taille (U.S.55 et 95) qui forme le sol du chemin de circulation (niveau : 369,10 m). On notera que les niveaux de cheminements sont alors les mêmes pour l'intérieur du petit parterre sud précédemment décrit et le grand jardin central.

Dans le jardin situé à l'est du canal, une couche préparatoire est également disposée sur le terrain naturel (U.S.26). C'est sur cette dernière qu'est étalée une couche de terre arable légèrement surélevée et destinée aux plantations (U.S.36). Dans le sondage 6, on observe au nord ce qui pourrait être une trace de plantation (U.S.29 et 35).

De l'autre côté du canal, à l'ouest, c'est la couche préparatoire en terre battue (U.S.41) qui forme le sol de marche (niveau : 369,10 m). Entre le canal et ce chemin, il est possible que l'on ait planté une bordure végétale (U.S.43).

Dans les sondages 1 et 6, les couches 28, 30, 39 et 40 signalent une différence dans le traitement des sols. Nous ignorons encore, dans l'état actuel de nos recherches, à quoi cela peut correspondre. Avons nous affaire pour les couches 30 et 40 à des trous de poteaux ? Nous l'ignorons ...

Par la suite, un bassin vient se greffer sur le canal. Il comporte au centre une structure retrouvée en cours de fouille (fig.11).

Le canal est ensuite progressivement comblé par l'apport de couches successives de remblai. Les couches 46 et 101 viennent définitivement sceller l'ensemble en formant une petite butte de terre alors que les niveaux de sol des chemins demeurent encore les mêmes.

Tout comme dans le parterre sud, le terrain est alors remblayé par une épaisse couche de terre d'environ 40 centimètres (U.S.42, 67 et 93). Préalablement à cette dépose de remblai, on installe un système complexe de canalisations en fonte.

Pour finir, une grosse couche de terre (U.S.27) est étalée sur le sol et de nouvelles plantations sont effectuées (U.S.33 et 34).

IV. SYNTHÈSE

Par le biais de l'étude aussi bien historique qu'archéologique des jardins de l'hôtel de Sambucy (fig.15 et 16), il nous est désormais possible de définir quatre phases d'aménagement des lieux (fig.17).

Ce n'est qu'après avoir acquis la totalité des terrains nécessaires à l'édification de son future domaine que J. Duchesne, maître particulier des Eaux et Forêts de la maîtrise de Rouergue entame les travaux de construction de son château. Il entrepose pour cela les matériaux (pierre et chaux) dans son terrain.

En 1671, une partie des murs du jardin ainsi que d'un canal rectiligne placé au centre du terrain sont déjà édifiés. Pour autant, il ne semble pas que les parterres aient déjà été plantés. En effet, en 1672, un procès a lieu entre J. Duchesne et P. Salgue : il porte sur la gestion des eaux du ruisseau de Bézoubies qui est mitoyen du terrain de Duchesne. On y apprend que l'eau, mal dirigée, inonde régulière les terres du château.

C'est sans doute à cause de cela, mais aussi pour des raisons d'assainissement des futurs bâtiments que le terrain circonscrit par les murs de clôture est entièrement décaissé jusqu'au terrain naturel doté d'un grand pouvoir drainant (les terrasses du Tarn). Sur ce niveau, sont entreposées des couches de remblai provenant de la construction du château (éclats de taille).

Enfin, à l'emplacement du jardin, on dispose sur ce remblai une couche de bonne terre destinée aux plantations. Le long du canal, à l'est, une couche d'éclats de taille forme le chemin ; à l'ouest, le haut de la couche de remblai, sensiblement plus haute, sert de chemin. A l'est, des parterres sont plantés, axés sur le château, ils rattrapent par leur complexité de forme le léger désaxement du canal par rapport au château. A l'ouest, il semble que le terrain, découpé en carrés soit utilisé comme potager. Au nord, on plante contre le mur de clôture un alignement d'arbres, vraisemblablement des tilleuls.

Le long du château, au sud, un parterre en carrés circonscrit par une haie est également planté. Il ne semble qu'il ait été doté d'un bassin central.

Par la suite, en 1679, J. Duchesne se voit autorisé à agrémenter son jardin d'un jet d'eau qu'il place au centre d'un nouveau bassin, au milieu du canal. Pour cela, on installe à partir d'un réservoir situé au moulin de la Recluze, de nouvelles canalisations en plomb, indépendantes du premier système hydraulique.

En 1745, le château devient la propriété des Sambucy

En 1771, le canal est encore en eau et un livre de raison tenu de 1765 à 1771 nous renseigne sur les essences qui se trouvaient alors dans les jardin : orangers, grenadier, jasmin et charmes palissés, betteraves, salsifis, carottes et escornelle...

Aucune trace n'a pu être retrouvé en cours de fouille du changement de sable effectué dans le bosquet en 1789 ; de même, on ne sait pas exactement quand a eu lieu l'arrachage de ce même bosquet (en 1793 ?).

En 1830, sur le cadastre napoléonien, le parterre situé au sud du château a perdu complètement sa forme primitive et dépasse largement le cadre donné par l'alignement de la façade du bâtiment. S'agit-il du bosquet cité plus haut qui n'aurait été arraché qu'après 1830 ?

A cette époque, le canal semble toujours visible ce qui suppose que le remblaiement du jardin a été effectué postérieurement.

Par la suite, le canal ne semble plus nettoyé et il se charge de différentes couches de remblais. Etant donné son type de construction assez précaire, le manque d'entretien a du sans doute très rapidement engendrer sa destruction partielle et de ce fait son comblement partiel. Le bassin, construit en mortier est visiblement conservé un peu plus longtemps, il ne sera détruit qu'en 1878. Entre temps, en 1875, le jardin est cité en tant que "parc". Faut-il donner à cette dénomination un sens particulier ? Les parterres ont-ils déjà été arrachés ?

C'est en tout cas vraisemblablement dans les années 1878 que le jardin est remblayé dans sa totalité par une couche de terre d'une quarantaine de centimètres. On installe alors un nouveau système d'irrigation par des canalisations en fonte qui pallient l'absence du bassin.

Dans l'espace situé au sud du château, où il n'est plus question de bosquet, on construit un petit bassin dont nous avons retrouvé la canalisation en plomb. La porte de la cave est de ce fait rehaussée, nécessitant la pose d'un escalier.

La transformation des lieux en parc à l'anglaise et l'aménagement d'un nouveau bassin au centre du jardin est postérieure à 1890. Entre temps, il est probable que de nouveaux arbres, tels que les cèdres, aient été plantés, préfigurant son style futur.

Enfin, le deuxième remblaiement total des lieux est sans doute lié à l'installation du parc à l'anglaise.

Actuellement, il est probable que le parc a retrouvé son aspect du milieu du XIXe siècle. Non entretenu, il dégénère petit à petit. Le bassin central, asséché depuis des années, est quant à lui voué à la destruction... Un projet de réhabilitation des lieux est en cours, il s'inspire du plan des jardins au XVIIe siècle (fig.19).

CONCLUSION

La fouille de jardin est encore un domaine peu exploité. L'exemple de Sambucy figure à cet égard parmi les premières expériences menées en la matière. Pour autant, les résultats se révèlent probants et l'apport de nouvelles données fournies par l'archéologie permet déjà de mieux comprendre de quelle façon a été conçu le jardin de l'hôtel de Sambucy. Des témoignages de la splendeur de ce jardin, certes enfouis, demeurent ; à terme, et ceci dans la mesure où une restauration des lieux serait envisagée, il serait intéressant de pouvoir confirmer les premiers résultats exposés lors de cette étude afin d'affiner certaines de nos connaissances, et ceci aussi bien sur le dessin des parterres ou encore, par le biais d'analyses, sur les plantes utilisées dans ce même lieu. Les couches des jardins de l'hôtel de Sambucy ont été scellés à chaque étape de leur évolution, en cela réside leur intérêt.

Un deuxième point remarquable à Sambucy est l'homogénéité de la réflexion qui a engendrée la construction du château et de ses jardins. Le jardin primitif ne s'est pas ici adapté à un lieu, il a été conçu avec le lieu. Il serait en cela intéressant qu'il puisse retrouver une part de son identité...

Les jardins de l'hôtel de Sambucy, situés aujourd'hui au coeur de la ville de Millau, s'étendent sur une superficie totale d'environ 15 000 m², séparée en deux parties distinctes par un long canal, agrémenté en son milieu d'un bassin circulaire avec jet d'eau :

- à l'Est du Canal, en pied de façade de l'hôtel, et occupant près de 3 750 m², se déroule désormais le tapis des parterres de broderies de buis sur fond de sable de couleur, dont les dispositions ont été recréées sur la base des documents d'archives (cartographie, toiles de chevalet; ...) relatifs aux jardins de Sambucy aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles, époque de leur création et de leur apogée en terme de qualité paysagère.

A l'angle Nord-Est du parterre restitué, a été conservée, pour ses qualités esthétiques intrinsèques autant qu'au titre de "traces" d'aménagements postérieurs du jardin, la masse arborée de trois grands cèdres.

- à l'Ouest du Canal, subsiste aujourd'hui une vaste surface de terrain résiduelle, vouée à l'origine à l'ordonnement régulier d'un jardin potager ; devenue simple prairie, elle est aujourd'hui composée en périphérie de plantations arborées, organisées en bosquets aux lignes souples, restes des aménagements "à la mode anglaise" du jardin au 19^{ème} siècle.

Au Nord-Ouest de l'ancien potager, un tennis, créé plus récemment et cerné de haies vives de lilas, vient "mordre" la trame du XVII^{ème} siècle.

Eléments de cohérence et de mise en liaison de ces deux espaces, deux alignements, pour l'essentiel de tilleuls, déjà perturbés dans leur lisibilité par des vides et des irrégularités de plantation, accompagnent les limites Nord et Sud de l'enceinte des jardins.

Enfin, au Nord et au Sud de l'hôtel, subsistent deux espaces de formes régulières (sans doute d'anciens parterres) plantés aujourd'hui de masses arborées en bosquets plus ou moins organisés, sur fond de prairie ou tapis de lierre.

Après la restitution du parterre de broderies de buis en 1998/99, les emprises du jardin concernées par la présente étude de réaménagement sont:

- à l'Ouest, l'emprise de l'ancien potager

- au Sud-Est, l'emprise de l'ancien parterre au pied de la serre basse (salle voûtée à rez-de-chaussée de l'aile sud de l'hôtel, objet d'une étude architecturale développée plus loin).

